

N° 177 CIRCULAIRE PLASTURGIE**Le 08 juillet 2026****FO REFUSE UNE DEGRADATION DE LA GRILLE SALARIALE**

Depuis la signature de l'accord de février 2026 et la revalorisation du Smic au 1^{er} juin 2026, la grille des salaires minima conventionnels doit être renégocié conformément à la loi.

Lors des réunions de la Commission Mixte Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CMPPNI) du 18 Juin et 7 juillet 2026, les organisations patronales Plastalliance et Polyvia ont maintenu leur unique proposition d'augmentation des coefficients 700 à 720 à hauteur de 2,41 %

	700	710	720	730	740	750	800	810	820	830	900	910	920	930	940
Accord du 19 février 2026	1835	1848	1868	1921	2004	2126	2266	2424	2652	2841	3366	3525	4047	5253	6543
Proposition Patronales	1879	1893	1913	1921	2004	2126	2266	2424	2652	2841	3366	3525	4047	5253	6543
% sur accord du 19 février 2026	2,41%	2,41%	2,41%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Face à cette proposition, Force Ouvrière a exprimé clairement son opposition.

Pour FO, cette proposition acte une dégradation préoccupante de la grille salariale et témoigne d'un manque de considération à l'égard des salariés de la branche. Accepter un tel accord reviendrait à valider un affaiblissement durable des repères salariaux ainsi qu'une remise en cause de l'équilibre de la grille de classification.

Force Ouvrière refuse cette logique !

Il n'est pas envisageable pour notre organisation d'approuver un accord qui pénalise les salariés et organise un tassement progressif des rémunérations, la reconnaissance des qualifications et des compétences doit demeurer au cœur de la construction salariale de la branche.

FO dénonce également l'attitude des organisations patronales qui persistent à ignorer nos revendications.

Force Ouvrière a été suivi par toutes les organisations syndicales de salariés. Cette situation démontre la volonté du patronat de ne pas apporter une réponse satisfaisante aux attentes légitimes des salariés. La responsabilité de l'absence d'accord incombe pleinement aux Patrons.

Force Ouvrière continuera de défendre :

- FO** une véritable revalorisation des salaires ;
- FO** le maintien d'une grille salariale cohérente et progressive ;
- FO** la reconnaissance des qualifications ;
- FO** le pouvoir d'achat et les intérêts des salariés de la branche.